

SICTOM



PONTAUMUR / PONTGIBAUD

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

04 AOUT 2015

Art. 3 Loi 82-213 du 02.03.82

Année 2014

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Décret n°2000-404 du 11 MAI 2000 – MATE



Rue du commerce - 63230 PONTGIBAUD
Tél : 04.73.73.16.83 - Fax : 04.73.73.17.0
Mail : sictompontaumur-pontgibaud@orange.fr
Site internet : www.sictom-pontaumur-pontgibaud.fr

Version 1
19/06/2015



Sommaire

I CONTEXTE	3
I.1. Présentation : coopération intercommunale	3
I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets	5
I.3. Modalités d'exploitation du service	6
I.4. Emplois	6
I.5. Les marchés de fournitures	6
I.6. La gestion des déchèteries	7
II INDICATEURS TECHNIQUES	7
II.1. La collecte des déchets ménagers	7
II.1.1. Les collectes en porte à porte et en bacs de regroupements	7
II.1.1.a. Présentation	7
II.1.1.b. Modalités	8
II.1.1.c. Fréquence de collecte	8
II.1.1.d. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)	9
II.1.2. La collecte des emballages en Apport Volontaire	9
II.1.2.a. Présentation	9
II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab/an)	10
II.1.3. La collecte en déchèterie	11
II.1.3.a. Présentation	11
II.1.3.b. Horaires d'ouverture	11
II.1.3.c. Conditions d'accès	12
II.1.3.d. Quantités collectées (en tonne)	12
II.1.4 Gravats	13
II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I.	13
II.1.5.a. Présentation	13
II.1.5.b. Quantités collectées (nombre de boîtes)	13
II.1.6 La collecte des textiles	13
II.1.6.a. Présentation	13
II.1.6.b. Quantités collectées	14
II.1.7. La collecte des encombrants dans les communes	14
II.1.7.a. Présentation	14
II.1.7.b. Quantités collectées	14
II.2. Le transfert et le transport	14
II.2.1. Le transfert	14
II.2.2. Le transport	16
II.3. Le traitement	16



II.3.1. Le Pôle VERNEA	16
II.3.2. L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)	16
II.3.2.a. Quantités traitées (en tonne)	16
II.3.3. La valorisation biologique	17
II.3.3.a. La plateformes de broyage de Saint Ours	17
II.3.4. Les déchets des déchèteries	18
II.3.5. Le centre de tri	19
II.3.5.a. Localisation des repreneurs	19
II.3.5.b. Quantités traitées (en tonne)	19
III INDICATEURS FINANCIERS	20
III.1. Modalités de financement du service	20
III.1.1. Contribution des particuliers	20
III.1.2. Contribution des usagers autres que particuliers	20
III.1.3. Autres recettes	20
III.2 Indicateurs financiers du service	21
III.2.1. Dépenses de fonctionnement	21
III.2.2. Recettes de fonctionnement	21
IV LES CHIFFRES CLES	24
IV.1. Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire	24
IV.2. Quantités collectées en déchèteries	25
IV.3. Quantités collectées en bennes à encombrants	26
IV.3. Quantités collectées pour les colonnes textiles isolées	26
IV.4. Quantités totales (en tonnes)	26
IV.5. Quantités totales (en kg/hab/an)	26
V MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT	27
V.1 . Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité	27
V. 1.1. Prévention de la production de déchets	27
V. 1.2. Protection de l'air sur l'ISDND	27
V. 1.3. Protection de l'eau sur l'ISDND	27
V. 1.4. Protection des paysages	27
V.2. Information et surveillance	27
VI CONCLUSION	28



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Décret n°2000-404 du 11 MAI 2000 – MATE

Année 2014

I CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets ménagers du SICTOM Pontaumur Pontgibaud pour l'exercice 2014.

1.1. Présentation : coopération intercommunale

Le SICTOM Pontaumur Pontgibaud est un EPCI de 33 communes, constitué de 22 communes et 3 Communautés de Communes, la Communauté de Communes de Volvic Sources et Volcans (par substitution aux communes de Pulvérières et de Saint Ours les Roches), la Communauté de communes de Pontgibaud Sioule et Volcans (par substitution aux communes de Bromont Lamothe, Chapdes Beaufort, La Goutelle, Montfermy, Pontgibaud, Saint Jacques d'Ambur et Saint Pierre le Chastel) et la Communauté de communes de Manzat (par substitution aux communes des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons).

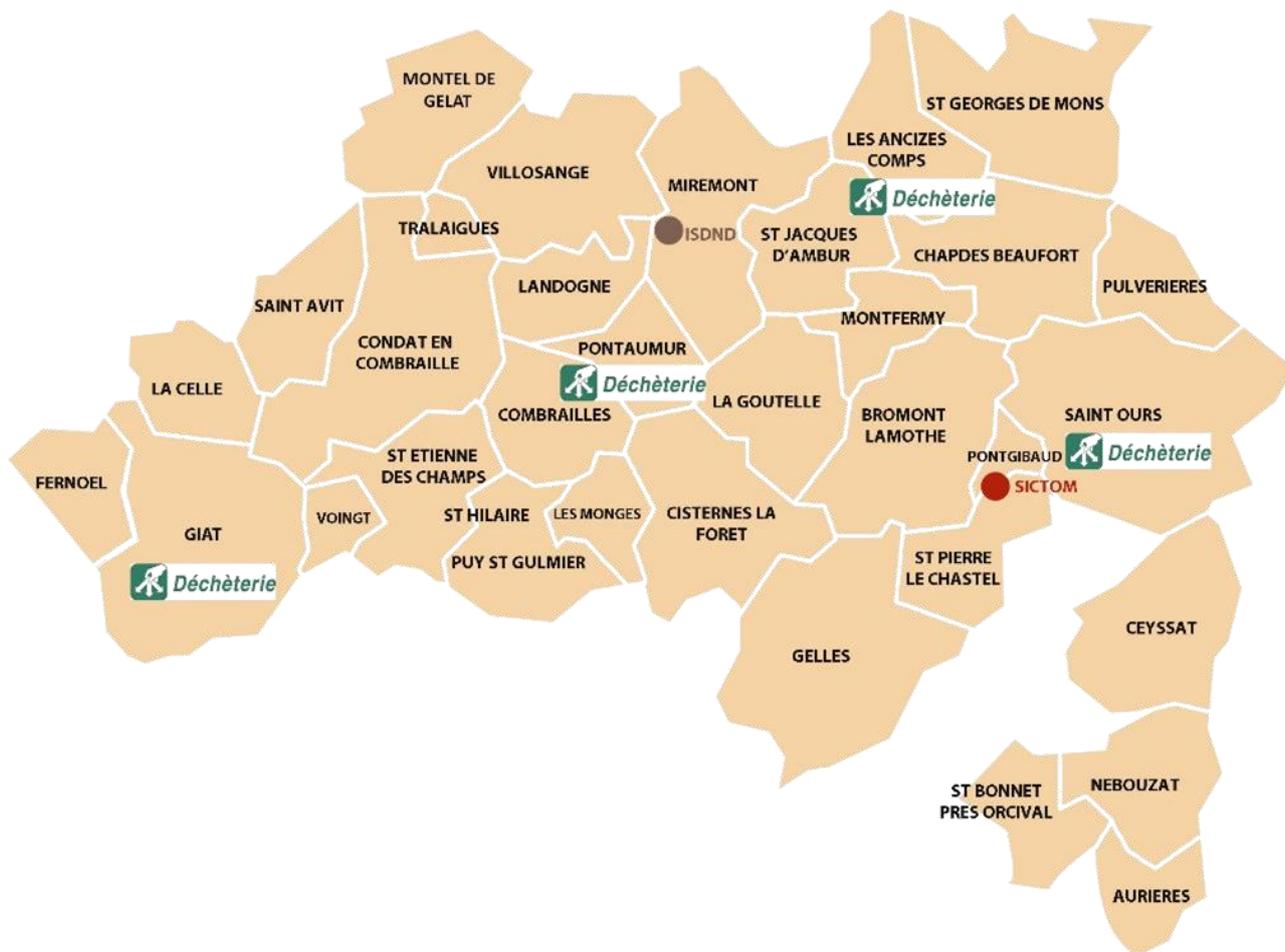
Le SICTOM Pontaumur Pontgibaud regroupe 33 communes pour environ 78 800 hectares et compte 18 305 habitants.

Le Syndicat a pour **mission** de mettre en place pour l'ensemble des habitants de son territoire un système maîtrisé de collecte et de traitement des ordures ménagères, dans le respect des lois françaises et européennes et s'y emploie à travers :

- ⇒ La collecte des ordures ménagères résiduelles en bacs individuels et bacs de regroupement,
- ⇒ La collecte des emballages recyclables collectés en Points d'Apport Volontaire ou en bacs individuels et bacs de regroupement.
- ⇒ La collecte en déchèterie des déchets encombrants, gravats, déchets toxiques et des déchets valorisables tels que les déchets verts, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), les cartons, la ferraille et le bois.
- ⇒ L'exploitation, pour le compte du VALTOM, du centre de transfert de Saint Ours et de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Miremont : traitement des encombrants et des déchets d'activité économique.
- ⇒ La mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets à l'échelle de son territoire visant à réduire la production des déchets de 7% d'ici 2015.
- ⇒ Le transfert et le traitement déchets ménagers et assimilés sont assurés par le VALTOM.

Le territoire desservi est constitué des communes suivantes (population municipale légale, recensement INSEE 2007, publiée au 1^{er} janvier 2015) :

Commune	Pop.Municipale (SC) au 01/01/2015
ANCIZES-COMPS	1 710
AURIERES	330
BROMONT-LAMOTHE	979
CELLE	85
CEYSSAT	665
CHAPDES-BEAUFORT	1 041
CISTERNES-LA-FORET	475
COMBRAILLES	223
CONDAT-EN-COMBRAILLE	459
FERNOEL	134
GELLES	889
GIAT	860
GOUTELLE	636
LANDOGNE	240
MIREMONT	319
MONTEL-DE-GELAT	493
MONTFERMY	213
NEBOUZAT	796
PONTAUMUR	722
PONTGIBAUD	720
PULVERIERES	389
PUY-SAINT-GULMIER	140
SAINT-AVIT	254
SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL	458
SAINT-ETIENNE-DES-CHAMPS	148
SAINT-GEORGES-DE-MONS	2 050
SAINT-HILAIRE-LES-MONGES	101
SAINT-JACQUES-D'AMBUR	282
SAINT-OURS	1 631
SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL	385
TRALAIGUES	86
VILLOSANGES	342
VOINGT	50
TOTAL	18 305



1.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets

Compétences	Compétences exercées au 31 décembre 2014		Compétences transférées		
		Depuis le...		Depuis le...	Nom de la Collectivité à laquelle vous avez transféré la compétence
Collectes OMR	<input checked="" type="checkbox"/>	1983	<input type="checkbox"/>	.../.../...	...
Collectes sélectives	<input checked="" type="checkbox"/>	1983	<input type="checkbox"/>	.../.../...	...
Déchèterie	<input checked="" type="checkbox"/>	1983	<input type="checkbox"/>	.../.../...	...
Transfert	<input type="checkbox"/>	1983	<input checked="" type="checkbox"/>	01/01/2014	transférée au VALTOM
Traitement	<input type="checkbox"/>	1983	<input checked="" type="checkbox"/>	01/01/2014	transférée au VALTOM

1.3. Modalités d'exploitation du service

Nature du service	Mode de gestion	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Prestataire
Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	Régie depuis le 1/01/2014			
Collecte sélective des emballages en sacs/Bacs jaunes	Régie depuis le 1/01/2014			
Collecte sélective en Apport Volontaire	Prestation de service	1/01/2013	31/12/2014	ECHALIER
Déchèteries (accueil)	Régie			
Déchèteries (transfert des déchets)	Prestation de service	1/01/2013	31/12/2014	ECHALIER
Déchèteries (traitement des déchets)	Compétence transférée au VALTOM			
Tri des emballages	Compétence transférée au VALTOM			
Stockage en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux	Compétence transférée au VALTOM, exploitation en Régie par le biais d'une convention avec le VALTOM			

1.4. Emplois

Nombre d'agents affectés au service de collecte en bacs (OMR et sélective) en équivalents temps plein : Augmentation des agents car reprise en régie.

	Nombre total d'agents
Agents de la collectivité	9 ETP
Agents du / des prestataires	0 ETP

Nombre d'agents affectés au gardiennage des déchèteries :

	Nombre total d'agents
Agents de la collectivité	4 ETP
Agents du/des prestataires	0 ETP

1.5. Les marchés de fournitures

Objet de la prestation	Nom du prestataire
Fourniture de bacs d'ordures ménagères	Plastic Omnium
Fourniture de bacs de collecte sélective	Plastic Omnium
Fourniture des containers enterrés	Non concerné
Fournitures des points d'apport volontaire	Plastic Omnium

1.6. La gestion des déchèteries

Le SICTOM a repris en régie l'accueil et l'exploitation des hauts de quais de ses déchèteries au 1^{er} octobre 2009.

La gestion des bas de quais (transfert et traitement de certains déchets recyclables ou dangereux) est toujours assurée en prestation privée. Depuis le 1^{er} janvier 2014, le transfert des bennes jusqu'aux centres de traitement reste à la charge du SICTOM, mais le traitement est assuré par le VALTOM.

Lieu d'implantation de la déchèterie	Mode de gestion bas de quai	Date du début de contrat	Date de fin du contrat
Ancizes Comps (Les)	Prestation privée	1/01/2013	31/12/2014
Giât	Prestation privée	1/01/2013	31/12/2014
Pontaurmur	Prestation privée	1/01/2013	31/12/2014
Saint Ours les Roches	Prestation privée	1/01/2013	31/12/2014

II INDICATEURS TECHNIQUES

II.1. La collecte des déchets ménagers

II.1.1. Les collectes en porte à porte et en bacs de regroupements

II.1.1.a. Présentation

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le SICTOM a repris en régie la collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles et collecte sélective), auparavant assurée par l'entreprise SITA.

⇒ Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en bacs de regroupement sur la majorité des communes. Les bourgs des communes des Ancizes-Comps et de Saint-Georges de Mons sont équipés de bacs individuels.

Les déchets collectés sont acheminés vers le centre de transfert du Vauriat, sur la commune de Saint Ours les Roches, pour être compactés dans des bennes. Ils sont ensuite transférés par l'entreprise Echalié vers le Pôle de Valorisation Vernéa.

⇒ Collecte sélective des emballages

La collecte sélective des emballages recyclables (papier, carton, journaux magazines, briques alimentaires, bouteilles et flacons plastique, canettes de boisson, boîtes de conserve) est organisée de deux façons.

Les bourgs des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons sont équipés de sacs jaunes et la collecte s'effectue en porte à porte et sur le reste du territoire, la collecte est organisée avec des bacs de regroupement à couvercles jaunes.

Les emballages issus de la collecte sélective en porte à porte ou en bacs de regroupement sont acheminés via le Centre de Transfert de Saint Ours jusqu'au centre de tri d'Echalié à Clermont Ferrand.

La collecte sélective

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles et flacons en plastique,
 - les briques alimentaires,
- les emballages métalliques en acier et en aluminium

Les ordures ménagères

Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre :

- les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.
- les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.
- les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.

Ne sont pas compris dans cette dénomination :

Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.

II.1.1.b. Modalités

Les habitants disposent principalement de **bacs de regroupements gris à couvercle vert** pour déposer leurs ordures ménagères résiduelles.

Pour ce qui concerne les collectes en porte à porte sur les bourgs des Ancizes et de Saint Georges de Mons, des bacs individuels ont été proposés aux usagers au 1^{er} semestre 2013.

II.1.1.c. Fréquence de collecte

La collecte des ordures ménagères est passée à une fois par semaine pour toutes les communes du SICTOM en février 2010, afin d'harmoniser le service de collecte, en vue de la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN/ RURAL	Toute l'année	1 fois par semaine	Toutes les communes

Elle a lieu du lundi au jeudi entre 4h et 12h45 ou de 13h15 à 22h, sans variation de fréquence sur l'année.

La collecte sélective :

Elle a lieu pour les communes équipées en bacs à couvercle jaunes (Aurières, Les Ancizes, Bromont Lamothe, Ceysnat, Chapdes Beaufort, La Goutelle, Gelles, Giat, Pontaurmur, Pontgibaud, Pulvérières, Miremont, Nébouzat, Saint Bonnet Prés Orcival, Saint Georges de Mons, Saint Ours les Roches, Saint Pierre le Chastel), tous les 15 jours. Toutes les autres communes bénéficient d'une collecte des emballages en Apport Volontaire.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN/SEMI URBAIN/RURAL	Toute l'année	1 fois tous les 15 jours	11 170 hab.

II.1.1.d. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)

Matériaux collectés	2013	2014	Evolution
Ordures ménagères Assimilées Résiduelles	4 545 t (246,84 kg/hab)	4 496 t (245,61 kg/hab)	- 1,17 %
Collecte sélective sur 17 communes (11 170 hab en 2014)	518 t (46,37 kg/hab desservi) (28,13 kg/hab SICTOM)	528 t (47,27 kg/hab desservi) (28,84 kg/hab SICTOM)	+ 1,93 %
Total	5 063 t	5 024 t	- 0,77 %

II.1.2. La collecte des emballages en Apport Volontaire

II.1.2.a. Présentation

La collecte sélective des emballages recyclables se fait principalement par Apport Volontaire (Point Propre).

Le SICTOM assure la collecte en Apport Volontaire, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables, jusqu'au centre de tri, en prestation de service par les Etablissements ECHALIER (63).

48 points propres sont répartis sur le territoire du SICTOM. Pour le verre, des colonnes isolées supplémentaires (61 colonnes) sont dispersées sur les communes.

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les emballages en acier,
- les emballages en verre,
- l'huile de vidange et les bidons usagés.

Des conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi.

II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab/an)

Matériaux collectés	Nombre de points en 2014	2013	2014	Evolution
Verre	109	490 t (26,61 kg/hab)	527 t (28,79 Kg/hab)	+ 7,55 %
Papier-carton	48	181 t (9,83 kg/hab)	179 t (9,78 Kg/hab)	- 1,10 %
Corps creux divers	50	40 t (2,17 kg/hab)	40 t (2,18 Kg/hab)	0 %
Huile moteur	48	13	11	- 15 %
TOTAL		724 t	757 t	+ 4,56 %

Les résultats de la collecte en Apport Volontaire se stabilisent au profit du déploiement de la collecte sélective de proximité en bacs à couvercle jaune.

Les Résultats de l'Apport Volontaire commune par commune ont été établis en cumulant pour chaque commune, les tonnages de cartons et journaux, d'emballages recyclables et de verre collectés pendant l'année 2014. Ces tonnages totaux par produits ont ensuite été divisés par le nombre d'habitants de la commune concernée.

Les résultats obtenus dans le tableau ci-dessous représentent donc le nombre de kilogrammes de matériaux collectés par habitant pour l'année 2014

Communes	Pop municipale	JOURNAUX - CARTONS		CORPS CREUX		VERRE	
		Données en kg	Ratio hab. (en kg)	Données en kg	Ratio hab. (en kg)	Données en kg	Ratio hab. (en kg)
AURIERES	330	2 175	6.59	555	1.68	9 965	30.20
BROMONT LAMOTHE	979	11 035	11.27	1 550	1.58	20 240	20.67
CEYSSAT	665	6 035	9.08	1 975	2.97	18 435	27.72
CHAPDES BEAUFORT	1 041	11 225	10.78	2 500	2.40	26 985	25.92
CISTERNES LA FORET	475	7 635	16.07	2 100	4.42	11 415	24.03
COMBRAILLES	223	2 040	9.15	445	2.00	3 780	16.95
CONDAT EN CLLES	459	5 950	12.96	1 330	2.90	7 990	17.41
FERNOEL	134	2 560	19.10	675	5.04	4 450	33.21
GELLES	889	5 270	5.93	1 125	1.27	23030	25.91
GIAT	860	5595	6.51	1 125	1.31	33855	39.38
LA CELLE D'AUVERGNE	85	1 620	19.06	260	3.06	2 185	25.71
LA GOUTELLE	636	4 845	7.62	1 250	1.97	12 620	19.84
LANDOGNE	240	2 880	12.00	830	3.46	5 300	22.08
LES ANCIZES COMPS	1 710	23 755	13.89	3 265	1.91	62 995	36.84
MIREMONT	319	7 560	23.70	1 985	6.22	18 580	58.24
MONTEL DE GELAT	493	6 400	12.98	1 260	2.56	11 510	23.35
MONTFERMY	213	4 735	22.23	1 035	4.86	4 355	20.45
NEBOUZAT	796	4 985	6.26	995	1.25	19 685	24.73

PONTAUMUR	722	15 615	21.63	3 620	5.01	26 865	37.21
PONTGIBAUD	720	170	0.24	70	0.10	27 655	38.41
PULVERIERES	389	1 820	4.68	480	1.23	9 790	25.17
PUY ST GULMIER	140	1 870	13.36	460	3.29	3 895	27.82
SAINT AVIT	254	4 355	17.15	1 210	4.76	6 540	25.75
ST BONNET PRES ORCIVAL	458	3 825	8.35	915	2.00	14 965	32.67
ST ETIENNE DES CHAMPS	148	1 805	12.20	405	2.74	4 320	29.19
SAINT HILAIRE LES MONGES	101	2 225	22.03	470	4.65	2 690	26.63
SAINT JACQUES D'AMBUR	282	7 345	26.05	1 525	5.41	10 010	35.50
SAINT OURS LES ROCHES	1 631	15 510	9.51	3 805	2.33	53 815	33.00
SAINT PIERRE LE CHASTEL	385	1 480	3.84	505	1.31	7 575	19.68
ST GEORGES DE MONS	2 050	0.00	0.00	0.00	0.00	49 085	17.03
TRALAIGUES	86	1 360	15.81	375	4.36	2 435	28.31
VILLOSSANGES	342	4 505	13.17	1 350	3.95	8 390	24.53
VOINGT	50	910	18.20	210	4.20	1 250	25.00
Moyenne SICTOM	18 305	179 095	9.78	39 660	2.17	526 665	28.77

II.1.3. La collecte en déchèterie

II.1.3.a. Présentation

Le SICTOM compte 4 déchèteries sur l'ensemble de son territoire (Les Ancizes, Giat, Pontaumur, Saint Ours).

Elles sont accessibles aux habitants des 33 communes ainsi qu'aux habitants du canton d'Herment (convention passée avec le SMCTOM de la Haute Dordogne) et aux habitants de la Communauté de Communes du Haut Pays Marchois.



II.1.3.b. Horaires d'ouverture

Lieu de la déchèterie	Horaires d'ouverture	
	Jours	Heures
Ancizes Comps	Tous les jours sauf dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Giat	Du lundi au mercredi et du vendredi au samedi Fermée jeudi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Pontaumur	Du lundi au mardi et du jeudi au samedi Fermée mercredi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Saint Ours	Le Lundi et du mercredi au samedi Fermée mardi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h

II.1.3.c. Conditions d'accès

- Pour les Particuliers : gratuit
- Pour les Professionnels : gratuit, l'accès et l'utilisation sont inclus dans la REOM mise en place en 2010.

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 t et les apports sont réglementés pour permettre l'évacuation des bennes en période de forte affluence.

II.1.3.d. Quantités collectées (en tonne)

		2013(en tonnes)	2014(en tonnes)	Evolution en %
Déchets valorisés	Déchets verts	1 208	1 429	+ 18,29 %
	Matériaux d'exploitation	néant	néant	néant
	Bois	570	647	+ 13,51 %
	Ferrailles	102	104	+ 1,96 %
	Gros cartons	176	175	- 0,57 %
	Papier Journaux	Inclus dans la collecte PAV		
	Verre	Inclus dans la collecte PAV		
	Textile	27	11	-59,26 %
	Pneus	48	42	- 12,5%
	Huile de vidange	Inclus dans la collecte PAV		
	Batterie	NC	NC	NC
	Huile alimentaire	néant	néant	néant
	Piles	5,07	4,89	- 3,55 %
	D.E.E.E. (au total) dont :	147,16	180,80	+ 22,86 %
	- Gros électroménager hors froid	46,7	53,7	
	- Gros électroménager froid	28,9	34,6	
	- Ecran	39,4	44,5	
	- Petit appareil en mélange	32,2	48	
	Corps creux divers	Inclus dans la collecte PAV		
	Lampes et tubes fluorescents	0,54	0,49	-9,26 %
Cartouches encre	néant	néant	néant	
Gravats valorisés en ISDND	702	796	+ 13,39 %	
DIB valorisés	néant	néant	néant	
Sous total	2 987,38	3 390,18	+ 13,48%	
Déchets non valorisés	Gravats non valorisés en ISDND	0	0	0
	DIB non valorisés	néant	néant	néant
	Encombrants	946	986	+ 4,23 %
	Déchets toxiques	36	41	- %
	Amiantes cimentée	néant	néant	néant
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	0,44	0,32	- 27,27%
	Sous total	981,74	1 027,32	+ 4,64 %
Total des apports		3 969,12 t	4 417,5 t	+ 11,30 %
		215,55 kg/hab.	241,33 kg/hab.	

II.1.4 Gravats

Mode de collecte :

Déchèteries : 796 tonnes

Mode de valorisation : Matériaux de couverture

Tonnages de gravats	Destination	Utilisation
0 tonnes	Enfouissement	Déclaration DREAL comme déchets enfoui
796 tonnes		Matériaux de couverture (non déclaré à la DREAL)

II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I.

II.1.5.a. Présentation

La collecte des déchets de soins des particuliers (de type coupants, piquants, tranchants) a été mise en place à l'été 2007.

Les pharmaciens du territoire participent à cette action en distribuant une boîte hermétique aux patients réalisant eux-mêmes leurs soins à domicile. Cette boîte est destinée aux seuls déchets coupants et piquants. Une fois le contenant plein, il doit être rapporté dans l'une des déchèteries du SICTOM afin d'être traité en toute sécurité.

Depuis le début de l'année, le SICTOM a contractualisé avec l'éco-organisme DASTRI agréé pour la collecte des D.A.S.R.I.

Les déchets de soins sont depuis collectés par la Collecte Médicale.

II.1.5.b. Quantités collectées (nombre de boîtes)

Afin d'homogénéiser les données, il est arrêté qu'1 litre de DASRI qu'ils soient coupants, tranchants ou déchets mous est équivalent à 0,16 kg.

Type d'emballages	2013	2014	Evolution
tonnes	0,44	0,32	-27,27%

La baisse de tonnages est peut être expliquée par le changement d'opérateur de collecte et d'organisation, avec des tonnages 2014, qui se seraient reportés sur 2015.

II.1.6 La collecte des textiles

II.1.6.a. Présentation

La collecte des textiles a été mise en place progressivement sur le territoire.

En 2014, 13 colonnes ont été installées sur le territoire, soit au total 18 colonnes sont réparties sur le SICTOM. L'emplacement des colonnes est disponible dans l'onglet prévention du site internet du SICTOM.

II.1.6.b. Quantités collectées

Collecte en PAV	2013	2014	Evolution
Le relais (2 colonnes déchèterie)	27 t	11 t	-59 %
Le relais (3 colonnes isolées)	0 t	20 t	
Emmaüs (13 colonne)	0	31 t	
Total	27 t	62 t	+ 129,63 %

Certaines colonnes trop isolées en déchèterie ont été déplacées dans les bourgs.

II.1.7. La collecte des encombrants dans les communes

II.1.7.a. Présentation

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

La collecte par les bennes délocalisées a disparu ces dernières années au profit de la collecte en déchèteries qui favorise le tri. La dernière benne à encombrants délocalisée à Chapdes Beaufort a été retirée en septembre 2011.

II.1.7.b. Quantités collectées

Quantités	2011	2012	2013	2014
Tonnes	43	0	0	0
kg/hab/an	2,33	0	0	0

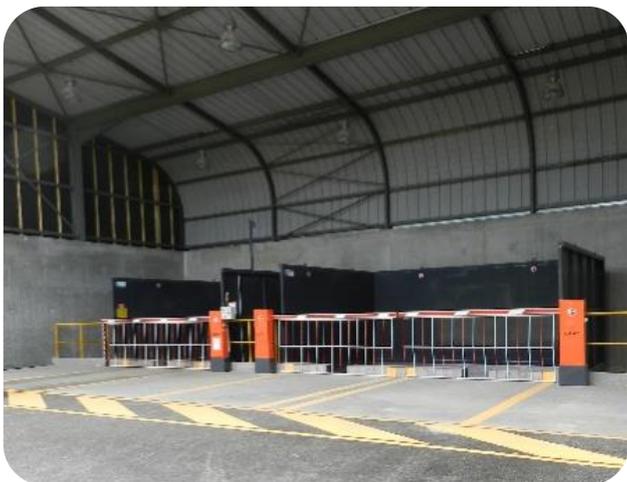
II.2. Le transfert et le transport

II.2.1. Le transfert

A l'automne 2013, le pôle de valorisation et de traitement des déchets Vernéa a été mis en service et l'ensemble des ordures ménagères résiduelles produites par les ménages Puydômois sont désormais acheminées sur cette installation.

Par conséquent, le VALTOM, syndicat départemental pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés auquel adhère le SICTOM Pontaugur-Pontgibaud a élaboré un vaste projet départemental de transport ayant pour objectif de réduire l'impact environnemental ainsi que les coûts liés au transport des déchets ménagers.

Ainsi, à terme ce sont une dizaine de centre de transfert qui seront en service dans le département du Puy-de-Dôme.



Concernant le territoire du SICTOM Pontaumur-Pontgibaud, c'est sur la commune de Saint-Ours les Roches, au lieu-dit « La Vauriat » qu'a été construit le centre de transfert. Celui-ci est opérationnel depuis le mois d'avril 2014.

Ce site a été choisi en raison de sa proximité avec la ligne ferroviaire dans le cas où le transport par rail serait privilégié dans l'avenir.

En pratique, les bennes, à l'issue de leur tournée quotidienne, se rendent sur ce site, sont pesées à leur arrivée et sont ensuite dirigées vers un poste de vidage adapté aux déchets transportés.

Le vidage se fait de façon gravitaire dans une trémie permettant de diriger les déchets dans des caissons étanches situés en contrebas de la zone de déversement. Les déchets (OMR ou emballages) sont ensuite poussés et compactés dans ces caissons à l'aide d'un compacteur fixe et sont transportés par porteur jusqu'au pôle de traitement adapté.



De plus, les élus du SICTOM Pontaumur-Pontgibaud ont profité de ce projet dans le cadre de la reprise en régie de la collecte des ordures ménagères depuis le 1er janvier 2014 pour adjoindre au centre de transfert les garages qui permettent d'héberger les véhicules de collecte.

Localisation du centre de transfert	Tonnes transférées (t/an)	Compactage (oui/non)	Type
Saint Ours le Vauriat	4 973	oui	Route

Le transfert par bennes compactées permet de diminuer les émissions de CO₂.

II.2.2. Le transport

En sortie des transferts, les déchets sont acheminés par route vers les centres de traitements suivants :

Centre de transfert	Centre de traitement	Nom du transporteur	Distance au centre de traitement en km	Tonnages Transportés en Tonnes /an
Saint Ours les Roches	Vernéa	ECHALIER	34 km	4 445
Saint Ours les Roches	Centre de tri	ECHALIER	33 km	528

II.3. Le traitement

II.3.1. Le Pôle VERNEA

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les Ordures Ménagère Résiduelles du SICTOM sont acheminées sur le Pôle Vernéa. Elles subissent au préalable un tri mécano-biologique, une partie est valorisée énergétiquement (70 %) et une autre partie est stabilisée puis enfouie à l'ISDND de Puy Long (30%).

II.3.2. L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux se situe sur la commune de Miremont. C'est un centre de stockage de classe 2 soumis aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n°08/00022 du 3 janvier 2008 autorisant la poursuite et l'extension de l'exploitation.

En application de l'article 2 des statuts du VALTOM, ce dernier a vocation à exercer pleinement la compétence en matière de traitement à compter du 1^{er} janvier 2014.

A ce titre, le VALTOM s'est vu mettre à disposition l'ISDND dont il devient le gestionnaire, mais il a confié l'exploitation de l'ISDND par le biais d'une convention au SICTOM. Toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont remboursées par le VALTOM au SICTOM. Le SICTOM s'acquitte maintenant d'un coût à la tonne entrante pour les encombrants transportés à l'ISDND.

Sont enfouis à l'ISDND de Miremont :

- les encombrants et gravats des déchèteries du SICTOM,
- les encombrants du SICTOM des Combrailles,
- des déchets industriels banals.

II.3.2.a. Quantités traitées (en tonne)

Le tonnage annuel autorisé est de 15 000 tonnes.

On observe une forte diminution des tonnages entrants, qui est liée au transfert depuis le 1^{er} janvier 2014, des ordures ménagères résiduelles sur le Pôle VERNEA.

Provenant du périmètre de l'EPCI

		2013	2014	Evolution
	Ordures ménagères Résiduelles	4 545	51	- 98,98%
	Déchets bennes encombrants et déchèteries	946	986	+ 4,23 %
	Boues station d'épuration	0	0	-
	Gravats non utilisables	0	0	-
Professionnels	Déchets industriels banals	2 365	2 900	+22,62 %
SOUS TOTAL DECHETS ENFOUIS		7 856	3 937	- 49,88 %

Provenant hors du périmètre de l'EPCI

		2013	2014	Evolution
	Ordures ménagères Résiduelles (SICTOM des Combrailles et SBA)	3 686	0	-100 %
	Déchets bennes encombrants et déchèteries (SICTOM des Combrailles et SBA)	1 014	1 098	+ 8,28%
	Boues station d'épuration	0	0	-
	Gravats non utilisables	0	0	-
Professionnels	Déchets industriels banals	432	488	+ 12,63 %
SOUS TOTAL DECHETS ENFOUIS		5 132	1 586	- 69,10 %
TOTAL DECHETS ENFOUIS		12 988	5 523	- 57,48 %

II.3.3. La valorisation biologique

II.3.3.a. La plateforme de broyage de Saint Ours

La plate-forme de broyage de Saint Ours permet de stocker puis de broyer les produits végétaux (tontes, branchages, tailles de haies, feuilles mortes) collectés dans les différentes déchèteries du SICTOM, produits par les services municipaux, et les professionnels.



Cela permet de réduire considérablement le transport de ces déchets jusqu'à la plate-forme de compostage ECOVERT à Lempty (63).

En 2014, la quantité de déchets verts déposés est de **1 710** tonnes.

Du compost produit sur la plate-forme de Lempty est disponible gratuitement et en vrac sur la plate-forme de Saint Ours.

Quantités entrantes (en tonne)

	Lieu	Propriétaire	Prestataire	2013	2014	Evolution
Déchets verts des déchèteries	Saint Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	1 208	1 429	+ 18,29%
Déchets verts municipaux et des voieries	Saint Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	31	74	+ 138,71%
Déchets verts des particuliers	Saint Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	0	0	-
Déchets verts des professionnels	Saint Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	184	207	+12,5%
TOTAL DECHETS VERTS				1 423	1710	+ 20,17%

En parallèle et en partenariat avec le VALTOM, le SICTOM développe la pratique du compostage individuel. Ainsi 82 composteurs ont été distribués en 2014 (rappel 2013 : 84 composteurs distribués).

II.3.4. Les déchets des déchèteries

Localisation et types de traitement

Matériaux	Type de traitement	Transporteur	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	ECHALIER	ECHALIER	Saint Ours
Déchets verts	Compostage	ECOVERT BOILON	ECOVERT BOILON	Lempty
Carton	Recyclage	ECHALIER	ECHALIER	Saint Ours
Bouteilles plastiques	Recyclage	ECHALIER	VALORPLAST	Puteaux (92)
Pneumatiques	Valorisation	PROCAR	PROCAR/ALLIAPUR	Joze
Piles	Traitement	COREPILE	SCRELEC	Paris (75)
Huile de vidange	Valorisation	CHIMIREC	CHIMIREC	Mende
Verre	Recyclage	ECHALIER	OI MANUFACTURING	Verrerie St Romain le Puy (42)
Papier/Carton AV	Recyclage	ECHALIER	Papeteries Giroux	Olliegues
Encombrants	Enfouissement	SICTOM	SICTOM	Miremont
Bois traité	Valorisation	ECHALIER	ECHALIER	Saint Ours
Tubes néons ampoules	Valorisation		RECYLUM	Paris (75)

D3E	Valorisation	VEOLIA PROPLETE	ECO SYSTEMES	Paris (75)
Déchets toxiques hors ECO DDS	Traitement spécifique	CHIMIREC	CHIMIREC	National
Déchets toxiques ECODDS	Traitement spécifique	CHIMIREC	ECO DDS	Boulogne Billancourt
DASRI	Incinération	Collecte médicale	DASTRI	Paris (75)

II.3.5. Le centre de tri

II.3.5.a. Localisation des repreneurs

Matériau trié	Centre de tri	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers Cartons		ECHALIER (passage Barème E)	Saint Ours (63)
Briques alimentaires	ECHALIER	Revipac	Paris (75)
Bouteilles en plastique	ECHALIER	Valorplast	Puteaux (92)
Emballages en acier		ECHALIER (passage Barème E)	Saint Ours (63)
Emballages en aluminium	ECHALIER	Regeal Affimet	Compiègne
Journaux – magazines	ECHALIER	Echalier	Clermont Ferrand
Verre	ECHALIER	OI manufacturing	Verrerie Puy Saint Romain

II.3.5.b. Quantités traitées (en tonne)

	2013	2014	Evolution
Journaux Magazines	446,65	454,53	1,76%
Carton	98,18	101,58	3,46%
Briques alimentaires	2,58	2,15	-16,67%
Bouteilles plastique PET	39,17	37,39	-4,54%
Bouteilles plastique PEHD	12,52	10,56	-15,65%
Emballage acier	16,00	16,18	1,13%
Emballage alu	0,93	0,96	3,23%
Refus	118,02	123,67	4,79%
Total	734,05	747,02	1,77%

III INDICATEURS FINANCIERS

III.1. Modalités de financement du service

III.1.1. Contribution des particuliers

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un **budget unique**.

Le SICTOM se finance donc par le biais de la Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères depuis le 1^{er} janvier 2010.

Le financement du service est également assuré par des conventions avec des organismes agréés pour le recyclage des emballages et par la vente des matériaux triés issus des déchets triés.

La REOM est composée :

- d'une part fixe pour les frais de gestion et de collecte incompressibles, fixée à 91 €,
- d'une part variable concernant les dépenses liées au traitement des déchets.

Cette part variable est constituée par un nombre de bases correspondant à la situation de chacun (administrations, professionnels, particuliers...), la base étant fixée à 49€.

Soit par exemple :

- foyer 1 personne : 140 €
- foyer 2 personnes : 189 €
- foyer 3 personnes : 213,50 €
- foyer 4 personnes et plus : 238 €
- Résidences secondaires : 189 €...

Modalités de financement	Montant en 2013	Montant en 2014
REOM classique	2 063 365 €	2 158 924 €

III.1.2. Contribution des usagers autres que particuliers

La collectivité fait payer en direct le service rendu pour la collecte des déchets assimilés et pour l'accès en déchèterie via la REOM aux usagers non particuliers.

Un coût d'accès est également prévu pour les DIB apportés directement à l'ISDND de Miremont fixé par le VALTOM, cette recette est perçue depuis le 1^{er} janvier 2014, par le VALTOM et une partie est reversée au SICTOM.

III.1.3. Autres recettes

Le financement du service est également assuré de la façon suivante :

- Par une Convention avec un organisme agréé pour le recyclage des emballages : La Société ECO-EMBALLAGES,
- Par la vente de matériaux issus des déchets triés en Apport volontaire ou en déchèterie,

- Des aides, subventions du conseil général ou de l'ADEME,
- Par les remboursements du VALTOM pour l'exploitation réalisée en régie par le SICTOM des unités de transfert/traitement du VALTOM.

III.2 Indicateurs financiers du service

III.2.1. Dépenses de fonctionnement

Montant global des dépenses de fonctionnement pour l'année 2014 : **3 308 250 €** (sans résultat reporté N-1)

La collecte en régie des Ordures Ménagères et des emballages recyclables en bacs à couvercle jaune représente un montant de **635 000 €**

Les autres prestations rémunérées pour la collecte et/ou le traitement des déchets ménagers auprès de prestataires privés (A 611) représentent un montant de **1 142 795 €**

dont les principales pour la collecte et transfert :

- Collecte, transfert des Points Propres (verre) – Ets ECHALIER : 28 535 €
- Collecte, transfert des Points Propres (emballages) – Ets ECHALIER : 28 420 €
- Transfert des bennes des déchèteries – Ets ECHALIER : 82 251 €
- Tassage de bennes des déchèteries – Ets GARRAUD/ COTRAP : 2 269 €
- Collecte et traitement des déchets spéciaux et DASRI – CHIMIREC : 5 858 € (Prise en charge par Eco organismes en milieu d'année)
- Transport des lixiviats sur la station d'épuration de Riom - VALVERT : 132 160 €
- Traitement des lixiviats sur la station d'épuration de Riom – Lyonnaises des eaux : 82 019 €

Les principales prestations rémunérées pour le traitement des déchets ménagers sont payées au VALTOM :

- Traitement des encombrants : 91 329 €
- Traitement des Ordures Ménagères résiduelles : 542 002 €
- Transfert des OMR et Emballages : 76 059 €
- Coût exploitation Quai de transfert : 25 353 €

Le SICTOM s'acquitte également d'une Contribution à l'habitant (Tri des emballages, traitement des déchets des déchèteries...) au VALTOM : 540 740 €

III.2.2. Recettes de fonctionnement

Montant global des recettes d'exploitation pour l'année 2014 : **3 308 265 €** (sans résultat reporté N-1)

Rappel des principales recettes :

- REOM : 2 158 924 €
- Reversement recettes enfouissement DAE par le VALTOM : 26 263 €
- Remboursement exploitation Quai de transfert pour le VALTOM : 25 800 €
- Remboursement exploitation ISDND pour le compte du VALTOM : 823 295 €

- Subvention ADEME, Participation Haut Pays Marchois (déchèterie de Giat) : 43 895 €
- Recettes liées à la valorisation des emballages et déchets collectés en déchèteries : 183 601 €

dont :

- Aides versées par Eco-Emballages (soutien à la tonne triée et aides diverses) : 123 050 €
- Aides versées par OCAD3E / recylum : 9 398 €
- Aides versées par ECO FOLIO pour Journaux Magazines : 14 164 €
- Aides versées pour la collecte et valorisation du verre : 16 947 €
- Vente des bouteilles plastiques (garantie de reprise) - Valorplast : 11 798 €
- Vente de l'acier et de l'aluminium et du carton collecte sélective – Echalièr et Regeal : 6 560 €
- Vente cartons et ferrailles collectés en déchèteries (versement 20% VALTOM) : 3 891 €
- Revente Papier et Journaux magazines collecte sélective (versement 20% VALTOM) : 7 191 €

	Financement du service	Recettes totales 2013 en Euros	Recettes totales 2014 en Euros
COLLECTE	Eco-Emballages	107 460 €	123 050 €
	Ventes de matériaux	71 074 €	56 660 €
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	Néant	Néant
DECHETERIES	Dépôts en déchèteries	(via la REOM)	(via la REOM)
	DEEE	6 929 €	9 398 €
	Ventes de matériaux	27 869 €	3 891 €
	Accès communes extérieures	16 490 €	16 389 €
PROFESSIONNELS	(Apport DIB ISDND...)	532 714 €	26 263 €

Agréments :

Le SICTOM est titulaire d'un contrat avec plusieurs organismes agréés.

Pour les emballages : Eco-Emballages Adelphe
 barème C barème D barème E

Date de signature : 5 juillet 2011

Identification du signataire : SICTOM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Modalités de reprise Barème E :

Option « Filière » : aluminium, briques alimentaires et plastiques

Option « Fédération » : cartons et acier : ECHALIER SA

Option « Individuelle »

Pour les imprimés (EcoFolio) : oui non



Date de signature : 20 octobre 2008

Identification du signataire : SICTOM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les DEEE : Ecologic Ecosystèmes
 ERP Recylum

Date de signature : 14 août 2009

Identification du signataire : SICTOM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les DASRI : DASTRI

Date de signature : 03/03/2014

Identification du signataire : SICTOM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les Déchets dangereux : ECO DDS

Date de signature : 01//07/2014

Identification du signataire : SICTOM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les textiles : ECO TLC

Date de signature : Février 2014

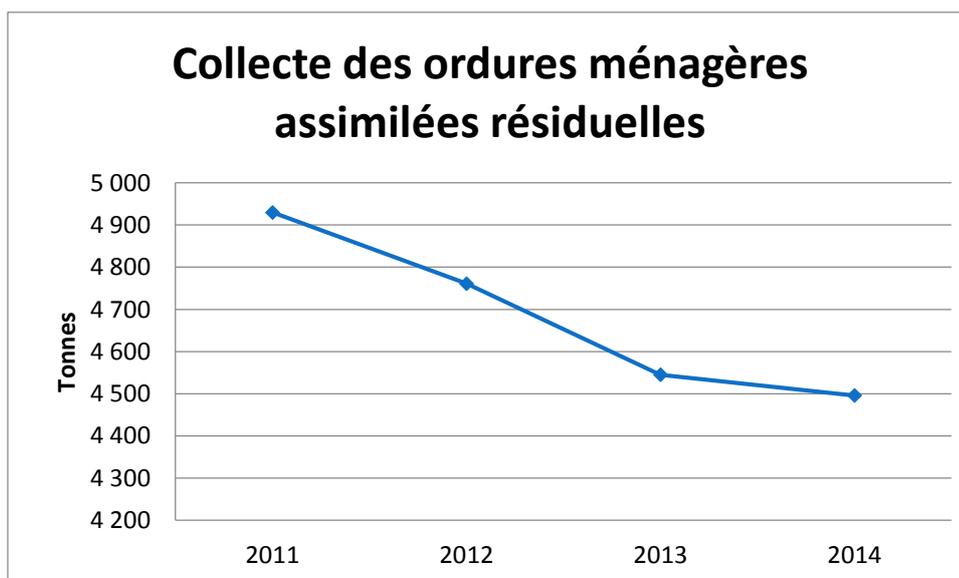
Identification du signataire : SICTOM EPCI de traitement (indiquez le nom)

IV LES CHIFFRES CLES

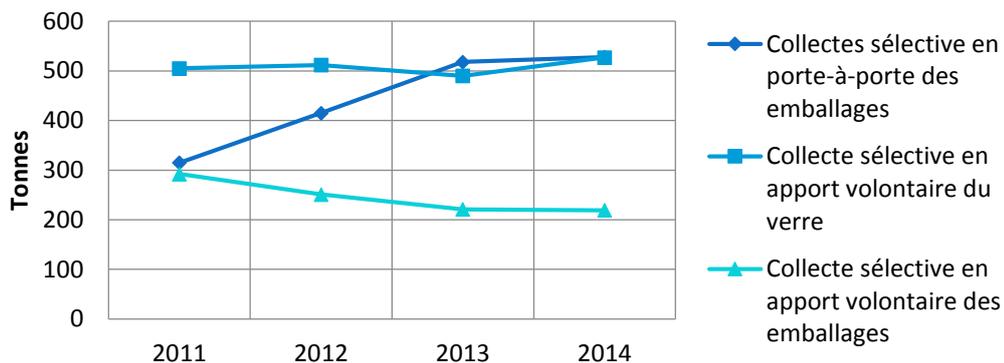
IV.1. Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire

	2012	2013	2014
Collecte des ordures ménagères assimilées résiduelles (tonnes)	4 761	4 545	4 496
Collecte des ordures ménagères assimilées résiduelles (kg/hab/an)	257,99	246,84	245,61
Collectes sélective en porte-à-porte des emballages (tonnes)	415	518	528
Collectes sélective en porte-à-porte des emballages (kg/hab/an)	22,49	28,13	28,84
Collecte sélective en apport volontaire (verre) (tonnes)	512	490	527
Collecte sélective en apport volontaire (verre) (kg/hab/an)	27,74	26,61	28,79
Collecte sélective en apport volontaire (papier cartons journaux magazines) (tonnes)	205	181	179
Collecte sélective en apport volontaire (papier cartons journaux magazines) (kg/hab/an)	11,11	9,83	9,78
Collecte sélective en apport volontaire (corps creux divers) (tonnes)	46	40	40
Collecte sélective en apport volontaire (corps creux divers) (kg/hab/an)	2,49	2,17	2,18
Collecte sélective en apport volontaire (huile) (tonnes)	11	13	11
Collecte sélective en apport volontaire (huile) (kg/hab/an)	0,60	0,71	0,60
TOTAL (en tonnes)	5 950	5 787	5 781
TOTAL (kg/hab/an)	322,42	314,29	315,82
Taux de valorisation	19,83 %	21,46 %	76,67 %

Le taux de valorisation des ordures ménagères a largement augmenté suite à la mise en place du Pôle Vernéa, avec une valorisation énergétique de 30 % des Ordures Ménagères Résiduelles.



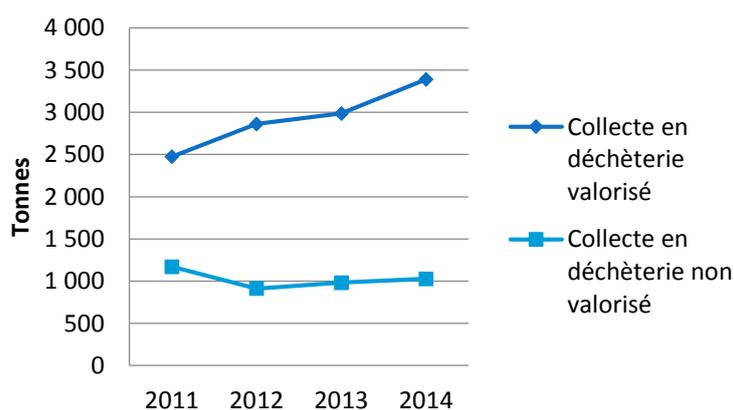
Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire d'emballages



IV.2. Quantités collectées en déchèteries

	2012	2013	2014
Collecte en déchèterie (valorisé) tonnes	2 862	2 987	3 390
Collecte en déchèterie (valorisé) (kg/hab/an)	155,12	162,22	185,20
Collecte en déchèterie (non valorisé) tonnes	912	982	1 027
Collecte en déchèterie (non valorisé) (kg/hab/an)	49,45	53,33	56,10
TOTAL (en tonnes)	3 775	3 969	4 417
TOTAL (en kg/hab/an)	204,57	215,55	241,30
Taux de valorisation	75,83 %	75,26 %	76,75 %

Quantités collectées en déchèterie



IV.3. Quantités collectées en bennes à encombrants

	2012	2013	2014
Collecte en bennes (non valorisé) (tonnes)	0	0	0
Collecte en bennes (non valorisé) (kg/hab/an)	0	0	0

IV.3. Quantités collectées pour les colonnes textiles isolées

	2012	2013	2014
Colonnes Le relais isolées (tonnes)	0	0	20
Colonne Emmaus (tonnes)	0	0	31
Total	0	0	51

IV.4. Quantités totales (en tonnes)

	2012	2013	2014
Déchets valorisés	4 051	4 229	7 873
Déchets non valorisés	5 673	5 527	2 376
TOTAL	9 725	9 756	10 249

IV.5. Quantités totales (en kg/hab/an)

	2012	2013	2014
Déchets valorisés	219,55	229,67	430,10
Déchets non valorisés	307,44	300,17	129,80
TOTAL	526,99	529,84	559,90
Taux de valorisation	41,66 %	43,35%	76,82%

V Mesures prises pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé et à l'environnement

V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

V. 1.1. Prévention de la production de déchets

- Interventions en milieu scolaire sur la gestion des déchets et la Prévention des déchets,
- Mise en place d'actions du Programme local de Prévention :
 - Campagne de distribution de composteurs individuels par l'intermédiaire du VALTOM (82 composteurs distribués),
 - Continuité du compostage en pied d'immeuble sur certaines résidences OPHIS des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons (le Bois des Besses, le Chant des Sables et lotissement du bourg).
 - Développement de compostage auprès de gîtes et campings et de gros producteurs (EHPAD, cuisine centrale...)
 - Mise à disposition de gobelets réutilisables pour les associations du territoire
 - Opération Stop Pub (proposition d'autocollants et mise à disposition dans les mairies)

V. 1.2. Protection de l'air sur l'ISDND

- Amélioration et densification du réseau de collecte du biogaz lors de l'exploitation des sous alvéoles de l'alvéole n°2 du casier n°2 et combustion en torchère.

V. 1.3. Protection de l'eau sur l'ISDND

- Evacuation de la totalité des lixiviats sur la STEP de Riom du fait de l'impossibilité de rejeter dans le ruisseau de la Ganne (débit inférieur à 120 m³/h),
- Suivi analytiques des rejets conformément à l'arrêté préfectoral.

V. 1.4. Protection des paysages

- Exploitation par sous alvéole de l'alvéole n°2 du casier n°2, avec couverture temporaire,
- Entretien et fauchage des espaces verts,
- Lutte contre les envols avec mise en place de filets et couvertures périodiques du casier.

V.2. Information et surveillance

Les maires et délégués des communes adhérentes au SICTOM sont informés du fonctionnement du SICTOM Pontaurmur Pontgibaud par les Assemblées Générales et les comptes rendus de celles-ci.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est distribué à tous les délégués présents lors de l'Assemblée Générale, puis transmis aux communes ou communautés de communes par voie dématérialisée.

Chaque année, le SICTOM transmet aux autorités compétentes ainsi qu'à la Mairie de Miremont, un rapport d'activité sur l'ISDND de Miremont.

VI CONCLUSIONS

Les principales évolutions en 2014 :

- Reprise en régie du service de collecte des ordures ménagères en régie au 1^{er} janvier 2014,
- Construction des garages du SICTOM et du Centre de Transfert du VALTOM au Vauriat à Saint Ours les Roches,
- Exploitation en régie du quai de transfert (VALTOM) par le biais d'une convention de coopération avec le VALTOM,
- Exploitation en régie de l'alvéole n°2 du casier n° 2 de l'ISDND de Miremont par le biais d'une convention de coopération avec le VALTOM,
- Suivi annuel de la Certification ISO 14001 de l'ISDND de Miremont et continuité du Système de Management Environnemental,
- Développement des actions de prévention et de réduction de la production de déchets ménagers.

Les projets du SICTOM 2015

- Développement des actions de prévention et de réduction de la production de déchets ménagers (notamment avec l'achat d'un broyeur à déchets végétaux),
- Mise en place de la filière Meubles avec contractualisation avec ECO-Mobilier,
- Optimisation de la collecte des ordures ménagères,
- Développement des bacs individuels à couvercle jaunes sur les bourgs des Ancizes Comps et Saint Georges de Mons avec collecte en points de regroupement,
- Elaboration d'un diagnostic de la collecte en Apport Volontaire du verre et des emballages recyclable et optimisation de cette collecte,
- Renouvellement de la certification ISO 14001 de l'ISDND de Miremont pour 3 ans et extension du périmètre de certification au Centre de transfert de Saint Ours les Roches.

A Pontgibaud, le 19 juin 2015.

Le Président du SICTOM,



Laurent BATTUT

